



Le projet d'extinction partielle de l'éclairage public se déroulera en deux phases distinctes (dates de mise en place à définir, plus d'informations seront disponibles sur [www.thonex.ch/que-faire-a-thonex/envie-de-nature/developpement-durable/](http://www.thonex.ch/que-faire-a-thonex/envie-de-nature/developpement-durable/)). Les chemins concernés sont les suivants :

### Phase 1 (en violet)

- Chemin de la Béchette
- Chemin de Bédex
- Allée de Belle-Terre
- Chemin de la Béraile
- Chemin de Chantemerle
- Chemin du Curé-Desclouds
- Clos des Ecornaches
- Hameau de Fossard
- Chemin des Grives
- Chemin de La-Craz
- Parc du Martin-Pêcheur
- Chemin des Mésanges
- Chemin du Petit-Bel-Air
- Chemin des Pinsons
- Chemin de la Pommeraie

### Phase 2 (en orange)

- Chemin du Bois-Des-Arts
- Chemin de la Ceriseraie
- Chemin du Chamoliet
- Chemin du Château-Blanc
- Chemin De-Rossillon
- Chemin de Mapraz
- Avenue Suisse
- Avenue des Verchères
- Route de Vilette